



Bulletin d'adhésion

Kids Club 4-6 ans

Le Kids Club XC63 propose aux enfants de 4 à 6 ans de s'améliorer à vélo sur les différents aspects (freinage, position, descente, déplacement..) et de découvrir le VTT petit à petit. Les entrainements ont lieu le samedi de 10h30 à 11h45 dans le parc de la mairie de Romagnat.

Comment adhérer au Kids Club XC63 (4-6 ans) ?

- 1) Je choisis la/les saison(s) auxquelles mon enfant participera
 - Automne 2022 : 7 séances (samedi de 10h30 à 11h45 les 17/9, 24/9, 1/10, 8/10, 15/10, 22/10, 12/11)
 - Printemps 2023 : 11 séances (samedi de 10h30 à 11h45 les 1/4, 8/4, 29/4, 6/5, 13/5, 27/5, 3/6, 10/6, 17/6, 24/6, 1/7)
- 2) Je prépare un chèque du montant de l'adhésion (80€ pour l'automne, 120€ pour le printemps, 185€ pour automne + printemps)
- 3) Je remplis le présent bulletin d'adhésion
- 4) Je transmets l'ensemble des documents à mon entraîneur ou par courrier postal (XC63 – 99 route d'Aubière – 63110 BEAUMONT).

Un dossier complet devra avoir été transmis pour participer aux entrainements au-delà de la première séance.

Nom : Prénom :

Nom et prénom du représentant légal :

Fille Garçon Né(e) le:

Adresse :

Code Postal et ville :

Téléphone fixe : Portable :

E-mail :

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

Déclaration de santé

Je souhaite informer mon entraîneur de particularités de santé (allergie, asthme, ...) :

.....

.....



Droit à l'image

En adhérant au club XC63, j'accepte que les photos, les prises de vue et interviews réalisées dans le cadre de ma participation ou de celle de mon enfant mineur aux manifestations soient publiées et diffusées à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres, par des moyens de reproduction photomécanique (film, cassettes, vidéo, etc...) ainsi que sur internet sans que cela n'ouvre droit à compensation.

Conditions de pratique

Chaque enfant doit venir aux séances avec un casque et un vélo en bon état de fonctionnement, une tenue de sport adaptée aux conditions climatiques, des baskets, de l'eau.

Le vélo doit être entretenu régulièrement et faire l'objet, à minima, d'une révision annuelle.

Si le vélo n'est pas en état, l'éducateur pourra refuser le jeune VTTiste.

La tenue doit être adaptée en fonction des conditions météorologiques. L'éducateur pourra refuser le jeune VTTiste afin de le préserver.

Une séance sera annulée si les conditions de sécurité ne peuvent être assurées, en particulier en raison des intempéries.

A le

Signature

Pour tout complément d'information : Thomas CARDON, 06 60 48 63 65

Pour suivre le club et les infos : <http://forum.xc63.fr/> et Facebook @xc63